

## MINISTÈRE DES ARMÉES



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT**

*DIRECTION DES OPERATIONS*

*Service des achats d'armement*

Paris, le 5 octobre 2018

N° DGA01D18051735

DGA/DO/S2A

*Affaire suivie par :  
Pascal Renaut  
Tél.: 0988670749*

### DECISION

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

**Décide :**

Article 1 :

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui lui sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029, délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire, à :

**AUTORITE SIGNATAIRE DE MARCHES**

ICETA Eric ALAMO

Article 2 :

Cette délégation ne peut être pas subdéléguée.

Fait à Paris, le

L'ingénieur général de l'armement,  
François COJAN  
Chef du Service des achats d'armement

**Diffusion intérieure**

DO/S2A ADJOINTS D  
DO/S2A ASM  
DO/S2A PCC  
DO/S2A AC-AMS  
DO/S2A A/AC-ACE  
DO/S2A AC-ESIO / HORUS  
DO/S2A /AC-HMI  
DO/S2A /AC-NAV / COE  
DO/S2A /AC-TER NBC  
DO/S2A /AC- pour le site de BOURGES GUERRY  
DO/S2A /AC- pour le site de BRUZ ;  
DO/S2A /AC- pour le site de BISCAROSSE  
DO/S2A /AC- pour le site du BOUCHET  
DO/S2A /AC- pour le site de CAZEAUX LA TESTE  
DO/S2A /AC- pour le site de SACLAY  
DO/S2A /AC- pour le site de TOULON MOURILLON  
DO/S2A /AC- pour le site de ST MEDARD EN JALLES  
DO/S2A /AC- pour le site de TOULOUSE BALMA

**Destinataires :**

DGA/DRH  
DP  
DPBG/SEREBC  
DO/D  
DT /D  
DO/UM AMS  
DO/UM ACE  
DO/UM COE  
DO/UM ESIO  
DO/UM HMI  
DO/UM HORUS  
DO/UM NAV  
DO/UM NBC  
DO/UM TER  
S2A/D  
S2A/SJ  
S2A/GC  
S2A/BEDC  
S2A/PMC  
S2A/PACH  
Chrono S2A